ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION DE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire tenue le 30 novembre 2011 au local R-M110 au pavillon des sciences de la gestion à Montréal

0- Procédures
1- Élection de la personne responsable aux affaires socio-culturelles
2- Reconsidération du budget
3- Modification de la Charte
4- Campagne contre la hausse des frais de scolarité
4.1 Retour sur la journée du 10 novembre
4.2 Revendications
4.3 Perspectives pour l'hiver 2012
5- GRIP
6- Levée de l'Assemblée

0- Procédures

De commencer l'assemblée étudiante à 12h46.

Proposé par Simon Brisson

Appuyé par Samuel Rancourt

Adopté sans opposition

Que Renaud St-Pierre et Stéphanie Bernier soit respectivement modérateur et secrétaire d'assemblée.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0- Procédures

1- Élection de la personne responsable des affaires socio-culturelles

2- Modification de la Charte

3- Reconsidération du budget

4- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

4.1 Retour sur la journée du 10 novembre

4.2 Revendication

4.3 Perspectives pour l'hiver 2012

5- GRIP

6- Levée de l'assemblée

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : *Que le point 5 « GRIP » précède le point 4 « Campagne contre la hausse des frais de scolarité ».*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Sur la proposition principale d'ordre du jour : *Adopté sans opposition*

1- Élection de la personne responsable des affaires socio-culturelles

Que Sarah Sultani soit nommée au poste de responsable aux affaires socio-culturelles.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

2- Modification de la Charte

À la suite d'une présentation des modifications à la Charte,

Considérant que la description des postes des exécutant-e-s dans la Charte de l'AFELC contient présentement certains flous,

Considérant que plusieurs tâches ne sont pas attribuées à un poste précis,

Que la Charte de l'AFELC soit modifiée selon les modifications présentées (voir Annexe I).

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : *Que la création du poste de personne responsable des affaires socio-politiques soit mise à l'essai pour une période d'un an, jusqu'à une reconsidération faîte en hiver 2013.*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée : *Adopté à majorité*

3- Reconsidération du budget

De reconsidérer le budget 2011-2012 de l'AFELC

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur le budget adopté le 21 septembre : *Afin de rééquilibrer le budget sans pour autant pénaliser le budget accordé à la mobilisation,*

Que le 8000$ enlevé aux affaires socio-culturelles soit y soit remis à partir du fond de roulement de l'AFELC pour servir à l'organisation d'activités étudiantes.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

4- Campagne contre la hausse des frais de scolarité

4.1 Retour sur la journée du 10 novembre

Qu'une présentation de 5 minutes soit faîtes par Ariane Aubin-Cloutier sur la grève du 10 novembre à 13h31.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

4.2 Revendications

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec établit le droit à l'éducation en tant que droit démocratique fondamental;

Considérant que tout montant devant être versé par les étudiants et étudiantes afin d'accéder à ses études brime l'accessibilité aux études;

Considérant que l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) estime à 700 millions de dollars annuellement la réalisation de la gratuité scolaire au Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est privé à plusieurs reprises de revenus équivalents ou supérieurs à cette somme;

Que l'AFELC se positionne en faveur de la gratuité scolaire.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Proposition dilatoire : *Que l'on passe immédiatement au vote.*

Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : *De mettre en dépôt l'actuelle proposition afin que les associations modulaires de l'AFELC se consultent sur la gratuité scolaire.*

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

4.3 Perspectives pour l'hiver 2012

Que l'on traite de la grève générale illimitée lors de la prochaine assemblée étudiante, soit en date de la troisième semaine de cours en janvier.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté sans opposition

5- GRIP

6- Levée de l'assemblée

L'assemblée étudiante est levée à 13h58.

-

Secrétaire d’Assemblée

Modérateur d'Assemblée

ANNEXE – I

Modification à la Charte de la constitution du comité exécutif telle qu'adoptée en date du 30 novembre, incluant le poste « Responsable aux affaires socio-politiques » :

16. Responsable à la coordination :

- C'est la personne qui s'assure de la bonne collaboration entre les membres de l'équipe;
- Elle assure le suivi des mandats de l'Association;
- Elle coordonne le bon fonctionnement des différents services offerts par l'association;
- Elle coordonne, avec la personne responsable aux affaires financières, le travail de la permanence;
- Elle est responsable des relations de l'Association avec l'administration centrale de l'Université;
- Elle est responsable, avec la personne responsable aux affaires externes, des relations de l'Association avec les autres associations étudiantes facultaires de l'Université;
- Elle est responsable, avec les personnes responsable aux affaires externes et responsable aux affaires académiques, des relations de l'Association avec les syndicats de l'Université;
- Elle est responsable de trouver des étudiant-e-s délégué-e-s pour siéger sur les différents comités des usagers de l'Université.

17. Responsable aux affaires financières :

- C'est la personne qui s'assure de la production des bilans financiers exigés par la loi et qui assure le suivi des états financiers de l'Association;
- Elle coordonne, avec la personne responsable à la coordination, le travail de la permanence;
- Elle voit à la rédaction des rapports financiers auprès du Conseil exécutif et des membres et est responsable de la préparation des prévisions budgétaires qui sont proposées à l'Assemblée générale;

- Elle s'occupe de la péréquation et de la bonne distribution des montants aux divers tiers;
- Elle prend en charge le bon déroulement du programme de subventions, du programme de commandites, du concours de bourse et du Comité de subvention;
- Elle est responsable du bon fonctionnement du café étudiant.

18. Responsable aux affaires administratives :

- C'est la personne qui coordonne la rédaction des procès-verbaux des instances de l'Association;
- Elle archive tous documents nécessaires à l'historicité et la pérennité de l'Association;
- Elle rend disponible à tout membre les mandats et positions historiques de l'Association;
- Elle convoque les réunions du conseil exécutif et en compose l'ordre du jour;
- Elle coordonne le processus de transmission des savoirs et des compétences entre les différents comités exécutif;
- Elle est responsable de la présence, au siège social de l'Association, des registres exigés par la Loi et du sceau de l'Association.

19. Responsable aux affaires socioculturelles :

- C'est la personne qui a pour rôle de rassembler les étudiant-e-s en langues et communication par le biais de projets socioculturels;
- Elle organise et fait la promotion des diverses activités socioculturelles, sociales et sportives de l'Association;
- Elle doit rester à l'écoute des membres afin de répondre à leurs demandes en matière d'évènements culturels et sociaux;
- Elle doit assurer la pérennité du projet Attroupement Inévitable, l'activité culturelle phare de l'Association;
- Elle a pour mandat de coordonner un comité d'organisation pour ce projet et d'en assurer l'efficacité;
- Elle effectue une veille socioculturelle et relaie l'information auprès du Conseil exécutif;

20. Responsable aux affaires internes

- C'est la personne qui est responsable des relations entre l'Association et les associations de programmes de la Faculté;
- Elle est responsable des structures de communication avec les membres;
- Elle s'assure du bon fonctionnement de la Table d'action et de concertation;

- Elle s’assure du relai de l’information concernant les autres instances universitaires avec les associations de programme.

21. Responsable aux affaires externes

- C’est la personne qui est responsable des relations entre l’Association et les associations et regroupements étudiants de l’extérieur de l’Université;
- Elle est responsable, avec la personne responsable à la coordination, des relations avec les autres associations facultaires de l’Université;
- Elle est responsable, avec les personnes responsable à la coordination et responsable aux affaires académiques, des relations avec les syndicats de l’Université.

22. Responsable aux affaires académiques

- C’est la personne qui est responsable des relations entre l’Association et la Faculté de communication et ses structures;
- Elle est responsable, avec les personnes responsable à la coordination et responsable aux affaires externes, des relations avec les syndicats de l’Université;
- Elle est responsable des liens entre l’Association et les étudiant-e-s de l’École des langues;
- Elle est responsable de siéger sur les instances académiques de la Faculté et de l’Université au nom de l’Association (ou faire en sorte que ces sièges soient comblés) et d’effectuer les liens nécessaires avec les autres représentant-e-s étudiant-e-s;
- Elle établit des liens informels avec les exécutant-e-s des autres associations facultaires siégeant également sur les comités institutionnels de l’Université;
- Elle assure un rôle de médiation lors de griefs entre un ou des étudiant-e-s et un ou des membre du corps enseignant ou tout employé de l’Université;
- Elle établit un contact avec le syndicat des professeur-e-s et avec le syndicat des chargé-e-s de cours lors de conflits ayant une influence sur la vie académique des étudiant-e-s pour prévenir des répercussions académiques.

23. Responsable aux affaires sociopolitiques

- C’est la personne qui veille à l’organisation des activités de mobilisation (en collaboration avec le Comité de mobilisation) et à l’implantation d’espaces de débats à l’intérieur de l’Association;
- Elle assure une collaboration entre l’Association et les différentes associations facultaires de l’Université sur le plan de la mobilisation;
- Elle établit le lien entre le Comité de mobilisation et le Conseil exécutif et, dans l’éventualité où le Comité de mobilisation n’est pas actif, s’assure du recrutement de ses membres;
- Elle prend en charge toute campagne politique qui n’a pas été prise en charge par le Comité de mobilisation;

- Elle effectue une veille sociopolitique et relaie l'information pertinente pour les membres auprès du Conseil exécutif;
- Elle s'assure de la convocation des Assemblées générales et du partage des tâches quant à leur organisation.